



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Magistrat,  
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière  
Délégué à la Sécurité et à la Circulation Routières*

Paris, le 11 AVR. 2017

Mesdames et Messieurs les examinateurs du permis de conduire,

Le 9 avril dernier, un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière a été violemment agressé par un candidat sur le centre d'examen de Vélizy-Villacoublay.

Je condamne avec la plus grande fermeté cet acte inadmissible contre un agent public dans l'exercice de sa mission.

A cette occasion, je souhaite réaffirmer mon soutien et mon appui à l'ensemble des examinateurs du permis de conduire qui peuvent être confrontés à de multiples formes d'incivilités. En toutes circonstances, les agents de l'éducation routière doivent pouvoir exercer leurs missions de service public en toute sécurité.

J'ai demandé à mes services de préparer une communication visant à porter à la connaissance des candidats et de leurs accompagnateurs les sanctions prévues par les articles L.211-1 et L.221-5 du code de la route pouvant être prises en complément des sanctions pénales prévues par les articles 222-9 à 222-13 du code pénal en cas de violences ou d'outrage contre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière ou un examinateur dans l'exercice de leurs fonctions. Des affiches sont en cours de préparation et seront apposées dans les établissements d'enseignement de la conduite automobile et dans les centres d'examen du permis de conduire.

En outre, une charte de l'accompagnateur non professionnel, rédigée avec le concours des organisations représentatives des personnels de l'éducation routière sera prochainement adoptée.

Par ailleurs, les services du Premier ministre vont soumettre le 4 mai prochain au comité hygiène et sécurité des directions départementales interministérielles (CHSCT des DDI) un projet de circulaire relative à la protection des agents des DDI. La circulaire de 2014 spécifique à l'éducation routière sera modernisée en tant que de besoin dès sa publication.

Enfin, je souhaite ouvrir une réflexion sur une éventuelle sanction administrative à l'égard des auteurs d'une agression verbale ou physique.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Emmanuel BAILLE